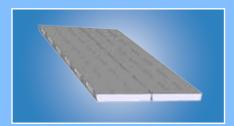


Caillebotis Oeko 2% pour nouvelles constructions



Caillebotis Oeko 5% pour rénovations

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.



Grüter-Handels AG Gewerbezone 7 • CH-6018 Buttisholz Fon 041 929 60 60 • Fax 041 929 60 69 www.ghag.ch • info@ghag.ch

La solution pour le sol de votre porcherie :

L'interdiction des caillebotis intégraux dans les porcheries entrera en vigueur dès 2018. Le caillebotis Oeko vous offre une solution avantageuse, afin d'adapter votre infrastructure aux normes légales.

> L'ordonnance de l'OVF sur la détention des animaux de rente et des animaux de compagnie prévoit que, dès le 31 août 2018, la part perforée des porcheries pour porcs d'engraissement existantes n'excède pas 5% et 2% pour les nouvelles constructions. Le caillebotis Oeko vous offre un revêtement avantageux et conforme à la nouvelle législation de 2018.

> Selon les besoins, le caillebotis est disponible avec un écoulement de 2% ou de 5%. Vous disposez ainsi d'un revêtement permettant quand même encore d'écouler l'urine tout en étant conforme avec les lois en vigueur.